

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACTUALISATION DU MONTANT DES REDEVANCES DUES AU TITRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2019 DÉCISION N° AU-19-461 EN DATE DU 02 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 avril 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la décision n°AU-19-253 du 8 juillet 2019 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser, à compter du 1^{er} décembre 2019, le montant des redevances dues par les utilisateurs des installations sportives ;

DÉCIDE

D'ACTUALISER le coût de l'heure d'occupation des installations sportives, à compter du 1^{er} décembre 2019, selon le tableau ci-annexé.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée des sports et des relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191202-lmc1H6961H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/12/2019

Date de Publication : 02/12/2019